



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2018

Sommaire

1	Éléments importants de l'année 2018	6
	Collecte	6
	Tri-traitement	6
	Programme Local de Prévention des Déchets.....	6
	Sensibilisation	6
	Consultations.....	7
	Programme de travaux dans les déchèteries	7
2	Le territoire de Bourges Plus	8
3	Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable	9
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	10
4.1	Les grands types de déchets.....	10
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	10
4.3	Les conséquences en terme de quantification des déchets produits	12
5	La précollecte	13
5.1	Les bacs roulants	13
5.2	Sacs poubelles	15
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	15
5.4	Installation de colonnes enterrées dans le quartier des Gibjons	16
5.5	Les colonnes pour la collecte du textile	16
6	Modalités de collecte	17
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	17
6.1.1	Collecte en porte à porte.....	17
6.1.2	Collecte en apport volontaire.....	17
6.2	Fréquences de collecte.....	17
6.3	Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte.....	18
6.4	Le règlement de collecte	18
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	20
7.1	Résultats de collecte.....	20
7.2	Traitement des OMr	21
8	Les déchets recyclables	22
8.1	Résultats de collecte.....	22
8.2	Devenir et valorisation	22
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	24
9.1	Quantités totales collectées	24

9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	25
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	27
10.1	Organisation générale	27
10.2	Les évolutions récentes	28
10.2.1	Accueil de nouveaux déchets	28
10.2.2	Espace ressourcerie	28
10.2.3	Audit des déchèteries de la Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.....	28
10.2.4	Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents.....	29
10.2.5	Etudes sur la déchèterie des Danjons	29
10.3	Fréquentation.....	29
10.4	Performances	30
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	33
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés.....	34
12.1	Les grands enjeux réglementaires.....	34
12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	35
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	36
14	.Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	38
14.1	Les objectifs et l'organisation mise en place.....	38
14.2	Les principales actions réalisées.....	38
15	Indicateurs financiers	40
15.1	Les principaux marchés	40
15.2	Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	41
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	41
15.4	Montant des aides reçues par les éco organismes	42
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	42
15.6	Synthèse sur les recettes.....	43
15.7	Analyse des couts en fonction des flux de déchets.....	44
16	Perspectives 2019.....	46
	<i>Adhésion de Mehun-sur-Yèvre à Bourges Plus.....</i>	46
	<i>Centre de tri mutualisé</i>	46
	<i>Programme Local de Prévention des Déchets</i>	46
	<i>Sensibilisation</i>	46
	<i>Consultations.....</i>	47

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service . Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2018 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2018

Collecte

En juin, la collecte sélective des emballages en porte à porte a été généralisée à toute l'agglomération. Dans les 11 communes disposant initialement de colonnes d'apport volontaire, les habitants ont été dotés de bacs jaunes.

Tri-traitement

Une étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri mutualisé portée par 8 collectivités du Cher et de la Nièvre a abouti à la conclusion que la création d'une telle installation supposait qu'elle dispose de quantités de matière à trier équivalente à la production de 500 000 habitants. Suite à une présentation des résultats à toutes les collectivités du Cher, de la Nièvre et à certaines de l'Indre, le groupe s'est élargi et ce sont maintenant 18 collectivités représentant 550 000 habitants qui travaillent sur ce projet.

Programme Local de Prévention des Déchets

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, plusieurs actions ont été initiées ou se sont poursuivies :

- La mise en place d'un dispositif de prêt de broyeurs à végétaux auprès des particuliers : cette opération a connu un réel succès et ce sont ainsi plus de 300 prêts qui ont été réalisés sur l'année
- Une opération de broyage de Déchets Verts des communes a été initiée sur une première commune et a permis de traiter les déchets verts des services techniques de la collectivité ; le broyat ainsi obtenu a été utilisé par ces derniers et mis à disposition des habitants de la commune
- L'implantation de nouveaux sites de compostage partagé en lien avec les bailleurs privés et sociaux, les écoles, les administrations sur différentes communes de l'agglomération
- Une campagne d'affichage pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets sur le compostage et l'utilisation de sacs réutilisables

Sensibilisation

Les actions particulières suivantes ont été réalisées :

- En partenariat avec les bailleurs sociaux, se sont développées dans plusieurs quartiers de Bourges, des animations en pied d'immeuble pour favoriser la pratique du tri et le développement des gestes de prévention en s'appuyant sur la fourniture d'information mais aussi sur le développement d'ateliers.
- Poursuite de l'expérimentation sur un quartier test (le quartier des Gibjoncs) avec 360 foyers volontaires pour développer des gestes écoresponsables (tri, prévention mais aussi économies d'eau et/ou d'énergie).
- Enfants : Ecoles primaires (cycle 3) et collèges du territoire en lien notamment avec le Conseil Départemental, 716 enfants ont été sensibilisés dans le cadre de démarches globales de tri et prévention des déchets de 6 établissements scolaires
- Un guide du Tri a été distribué dans le journal de l'agglomération « Bourges Plus Magazine » de février 2018

Consultations

Le marché de collecte en Porte à porte arrivant à échéance le 30 juin 2019, l'année 2018 a été consacrée à l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Programme de travaux dans les déchèteries

Dans le cadre du programme de modernisation des déchèteries de Bourges Plus, ont été réalisés en 2018 :

- des travaux à la déchèterie de Trouy avec notamment l'agrandissement de l'aire de stockage des déchets verts et de l'aire de dépose des colonnes d'apport volontaire, la création d'un abri métallique pour stocker pneus, cuves à huiles, bidons vides d'huiles de vidange,
- le dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour l'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard a été finalisé et déposé auprès des services de l'Etat en juillet
- le programme de mise aux normes et de modernisation de la déchèterie des Quatre Vents a été finalisé

2 Le territoire de Bourges Plus

La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 16 communes et totalise ainsi 96 733 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2016 :

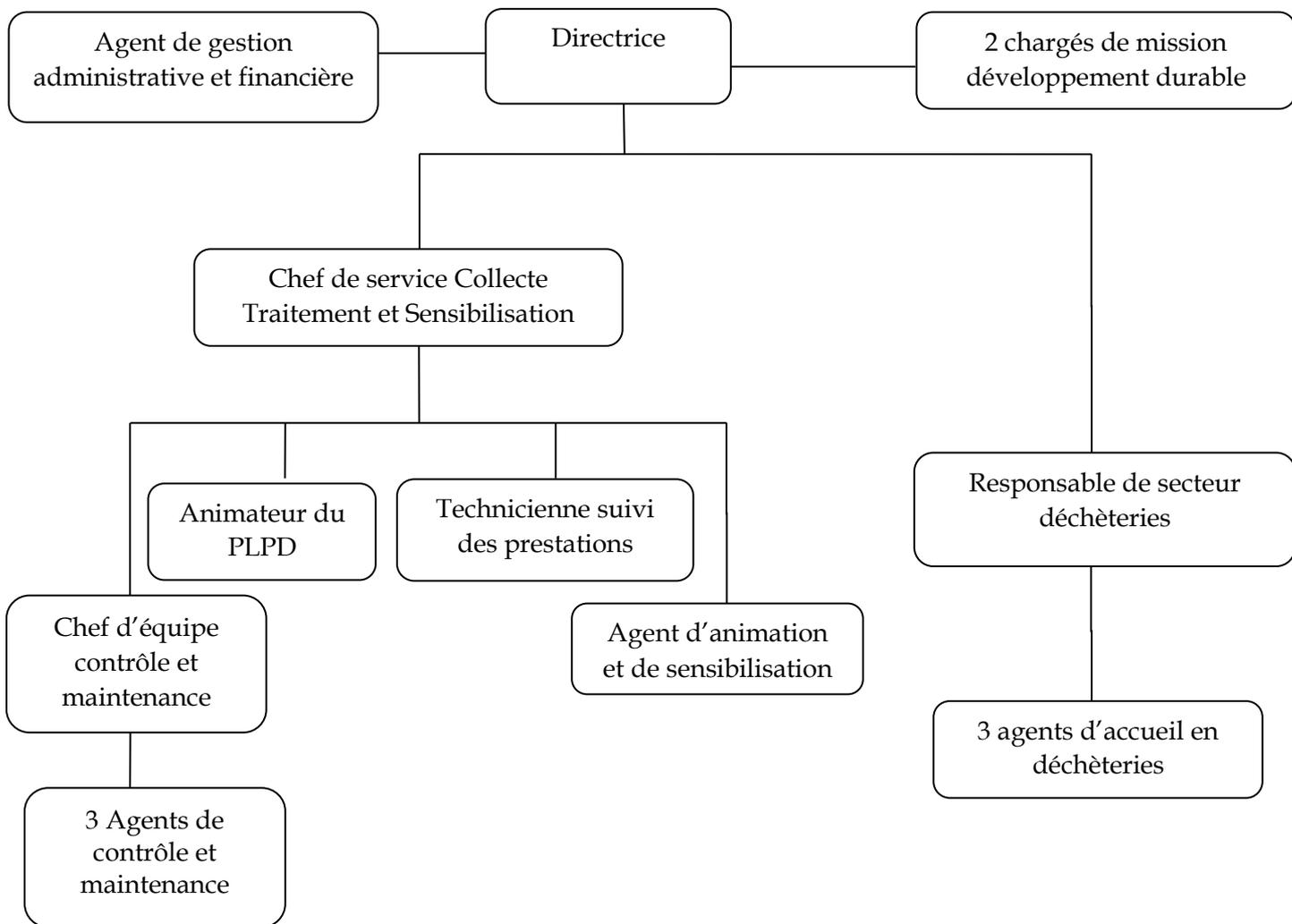
- Avec 65 555 habitants, Bourges concentre 68% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

Population municipale								
RPQS	2010,2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recensement INSEE	2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Annoix	229	231	230	232	235	237	234	231
Arçay	476	533	539	529	520	510	516	515
Berry-Bouy	1 113	1 216	1 203	1 195	1 187	1 203	1 186	1 187
Bourges	71 155	66 381	66 602	66 666	67 189	66 528	66 071	65 555
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 205	3 246	3 289	3 331	3 374	3 407	3 475
Lissay-Lochy			226	229	233	230	227	224
Marmagne	1 996	2 041	2 029	2 017	2 005	2 005	2 005	1 982
Morthomiers	673	731	731	741	750	760	758	760
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 744	1 783	1 822	1 861	1 902	1 959	1 979
Saint Doulchard	8 941	9 197	9 199	9 242	9 295	9 363	9 431	9 486
Saint Germain du Puy	4 846	4 830	4 930	5 029	5 039	5 063	5 076	5 081
Saint Just	586	598	601	609	610	620	629	639
Saint Michel de Volangis	439	470	472	473	474	475	477	476
Le Subdray	826	943	984	993	992	948	945	942
Trouy	3 826	3 827	3 819	3 890	3 894	3 917	3 942	3 966
Vorly			251	252	247	242	237	235
TOTAL	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	96 733

Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Mehun sur Yèvre, avec 6 571 habitants rejoindra la communauté d'agglomération.

3 Organisation de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable

La Direction de l'Environnement de l'Environnement et du Développement durable était composée au 31 décembre 2018 de 16 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



A l'exception des deux chargés de mission développement durable, tous les agents de la Direction ont des missions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques et collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		Déchets de la collectivité	
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)	
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"
		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

		Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	La Chapelle-Saint-Ursin Trouy	Autres communes	
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	Omr	Collectés en Porte à Porte (PAP)				
		Déchets d'emballage	Collectés en PAP (depuis le 11 juin 2018, toutes les communes sont collectées en PAP, auparavant les 11 plus petites communes étaient collectées en PAV). Restent en PAV des quartiers d'habitat collectif : Gibjoncs, Libération				
		Papiers	Collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV)				
		Verre	Collectés en PAV				
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges	Collectés avec les OMA			
	Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie				
Collecte "monstres, encombrants"		Réalisé par Bourges Plus : Une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Pris en charge à l'initiative de la commune	Pris en charge à l'initiative de la commune	
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics	Pour partie par la commune et pour partie au CTVD	Compostés au CTVD*	Déchèteries	Déchèteries	Déchèteries	
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine	Collectés par la commune et acheminement au CTVD* et au quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus			
	Déchets de marché	Collecte spécifique (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA				
	Sables de voirie	Compostage spécifique	Gérés par la commune		Sans objet	Sans objet	
	Déchets de station d'épuration	Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)					

*CTVD : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PàP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en terme de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes, à l'exception de ceux de Bourges et de Saint Germain qui sont déposés directement au CTVD et sont donc à ce titre quantifiable.

Ont donc été exclus des déchets ménagers et assimilés dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts de ces deux communes. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	163,7	177,5	181,6	173,0	172,4	167,5	132,5	152,5
Déchets des Marchés valorisés/cartons								6,7	20,5
Nettoisement	360,4	282,6	323,2	321,8	325,9	283,2	284,2	300,6	332,7
Résidus urbains	2867,0	2725,9	2103,2	1130,3	902,1	850,3	1019,9	1084,1	1174,7
Sables de voirie				451,9	761,0	818,8	743,7	660,9	735,2
Déchets verts Bourges Saint-Germain-du-Puy	1 191,54	962,3	784,9	695,3	886,0	1 204,28	870,42	1865,5	2467,5
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4560,7	4134,5	3388,8	2781,0	3047,9	3329,0	3085,7	4050,3	4883,1

Les déchets de nettoyage, en raison de leur composition proche de celle des OMr sont, depuis le 1^{er} septembre 2017, traités en mélange avec les OMr.

Les résidus urbains sont eux déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à St Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges. Depuis septembre 2017, un tri des cartons est réalisé sur les deux plus importants d'entre eux ce qui a permis en 2018 de recycler 20,5 t sur les 173 collectés soit 11,8%.

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

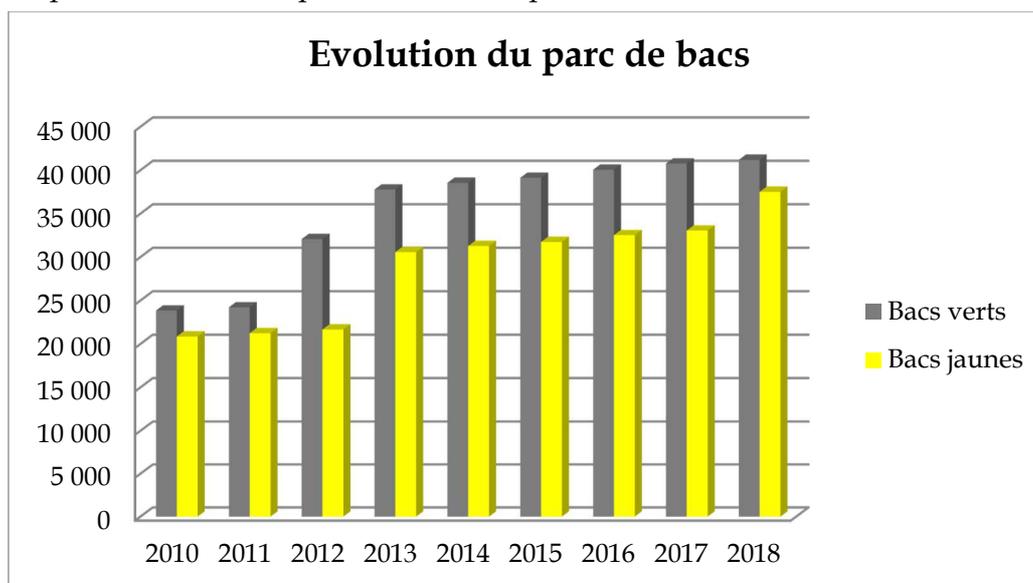
Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq l'étaient pour les déchets d'emballage. Depuis le 11 juin 2018, toutes les communes de l'agglomération ont les déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte.

Evolution du parc de bacs roulants en place

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bacs verts	24 222	32 081	37 781	38 546	39 126	40 061	40 763	41 196
Bacs jaunes	21 244	21 667	30 582	31 284	31 745	32 527	33 069	37 514
Total	45 466	53 748	68 363	69 830	70 871	72 588	73 832	78 710
Evolution N/N-1	1,67%	18,22%	27,19%	2,15%	1,49%	2,42%	1,71%	6,61%

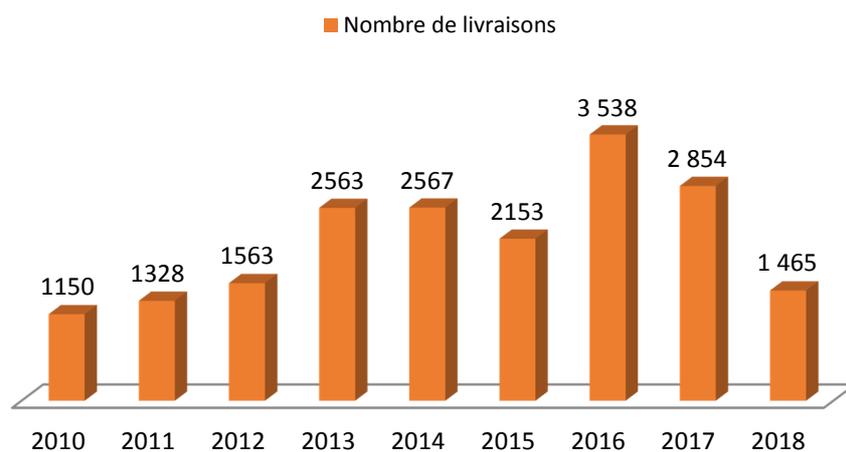
(Source = Gesbac)

Après une forte hausse au cours des années 2012 et 2013 correspondant aux conteneurisations pour les ordures ménagères et à la mise en place de bacs pour le tri sélectif en porte à porte dans 4 communes supplémentaires, le parc de bacs avait retrouvé une croissance plus modérée. En 2018, la conteneurisation des 11 communes restantes a été à l'origine d'une nouvelle hausse du parc ; ce sont en effet près de 4 000 bacs qui ont été mis en place à cette occasion.

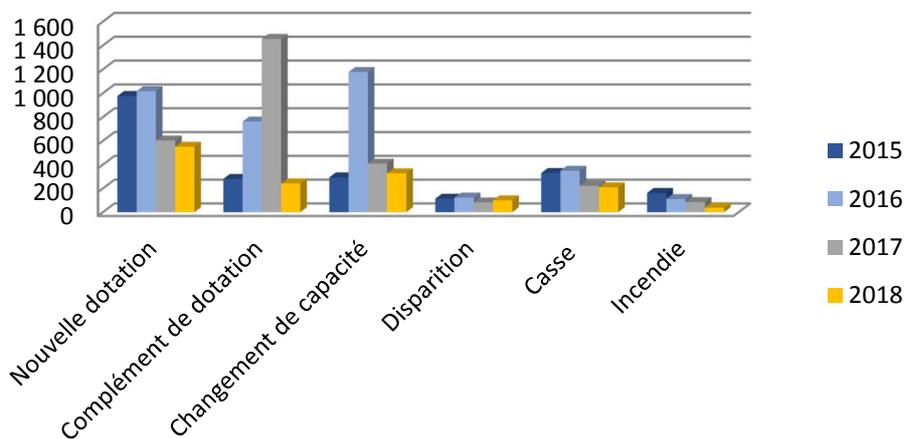


Dans le cadre des interventions de remplacement/maintenance assurées en régie par la Direction en 2018, 1 465 bacs ont été livrés soit une forte baisse de près de 50% par rapport à 2017. Une hausse de 64 % avait été observée entre 2015 et 2016 suite à la mise en place de la baisse de fréquence de collecte en 2016 qui avait été à l'origine d'un surcroît conséquent de demandes de modification de dotation de bacs. L'activité de livraison de bacs a ainsi retrouvé un niveau comparable à celui des années antérieures à la conteneurisation de toute l'agglomération. Il est à noter que la détérioration de bacs ne concerne comme en 2017 que 200 bacs alors que cela concernait les années passées 300 bacs en moyenne. Cette amélioration est à corréliser avec deux types d'action qui ont été menées. La première de celles-ci consiste en un travail avec le prestataire de collecte pour recenser et tenir à jour les détériorations, des adaptations en terme de dotations ont alors pu être effectuées. La seconde action est une meilleure responsabilisation du collecteur en matière d'utilisation de son matériel de collecte.

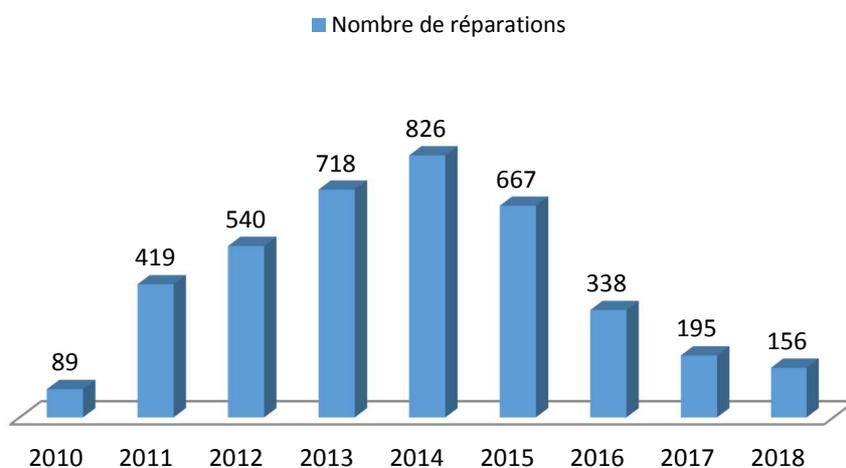
Evolution du nombre de bacs livrés



Evolution des causes des livraisons



Nombre de réparations



Les opérations de maintenance, après avoir régulièrement augmenté pendant plusieurs années, poursuivent leur baisse depuis 2014.

Un véhicule type master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ..) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire

Etat du parc au 31 décembre 2018

COLONNES	DEM	OMR	Papier	Verre	Total
A roulettes			12	14	26
Aériennes	5		183	202	390
Enterrées	25	29	53	46	153
Total	30	29	248	262	569

Le parc de colonnes d'apport volontaire a connu entre 2017 et 2018 les évolutions principales suivantes :

- Le passage de 79 à 30 colonnes pour les déchets d'emballage directement lié à la mise en place de la collecte en porte à porte des 11 communes de l'agglomération pour ce flux, Le doublement du parc de colonnes à roulettes qui permettent de simplifier le tri du verre et du papier au sein de certaines structures en rapprochant le contenant du lieu de production (cuisine, ...). Bourges Plus a ainsi travaillé avec des établissements scolaires (école primaire d'Auron et de Barbès à Bourges, collèges Jean Renoir et Saint- Exupéry à Bourges), des établissements publics (siège de l'OPH du Cher, restaurant intergénérationnel de Saint-Germain du Puy, Emmetrop, Palais des Sports du Prado...) par une sensibilisation au geste de tri et la fourniture gracieuse de ces colonnes à roulettes. Les résultats sont encourageants et permettent de poursuivre ces opérations, avec un accompagnement de la part des agents de sensibilisation de la Direction en matière d'animation auprès de ces structures

Une consultation sera lancée en 2019 afin de pouvoir disposer de nouvelles colonnes pour procéder au remplacement nécessaire en cas de dégradation suite aux actes de vandalisme.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010.

Fin 2018, une campagne de nettoyage et de maintenance des colonnes enterrées à ordures ménagères du territoire de Bourges Plus a été réalisée ainsi qu'une campagne de lavage de la totalité des colonnes aériennes à verre.

5.4 Installation de colonnes enterrées dans le quartier des Gibjoncs

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Bourges et plus particulièrement du quartier des Gibjoncs, en collaboration avec la ville de Bourges et les bailleurs sociaux, Bourges Plus a fait installer un parc de 32 colonnes enterrées qui a été mis en service début 2018. Cette opération a permis d'améliorer les conditions d'hygiène dans les logements par la suppression des vide ordures, de favoriser le tri sélectif et de répondre aux problématiques récurrentes de feux de conteneurs tant sur l'espace public que dans les locaux de stockage des bacs dans les immeubles.

L'opération a consisté à planter de manière systématique un point d'apport volontaire enterré regroupant les ordures ménagères et les emballages à proximité de chaque immeuble en remplacement des bacs roulants. Deux sites ont été créés avec en plus des colonnes à verre et à papier afin de favoriser le tri. Les établissements publics situés dans ce quartier sont également concernés (crèche Ribambelle, Groupe scolaire des Pressavois, bibliothèque et archives municipales, salle pour tous...).

Cette opération a abouti suite à une longue période de concertation avec les acteurs locaux qui a donné lieu à la passation de conventions d'entretien et de nettoyage avec les bailleurs sociaux (OPHLM et France Loire) et la Ville de Bourges. Bourges Plus fournit les colonnes d'apport volontaires et s'assure de leur entretien et maintenance annuels.

Les bailleurs assure le nettoyage et le suivi des colonnes d'apport volontaires strictement affectées à leurs résidences.

La Ville de Bourges assure l'entretien et le nettoyage des deux sites dits mutualisés dont l'usage est partagé avec des bâtiments municipaux (crèche, groupe scolaire, salle pour tous,..).

Des actions de sensibilisation à destination des habitants ont été menées avec les bailleurs et les acteurs du réemploi et de la solidarité (RERS, Recyclerie, Croix Rouge, Secours Populaire, ...) pour accompagner ce changement (4 tenues de stand en pied d'immeuble au cours du 1^{er} trimestre ont permis de rencontrer les locataires, de relayer les messages de tri et de prévention des déchets).

5.5 Les colonnes pour la collecte du textile

Pour 2018, un groupement rassemblant l'Entraide Berruyère et le trieur KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation. En raison de difficultés au démarrage, ce n'est que début 2019 que les nouvelles colonnes ont pu être mises en place. Depuis le début du marché, les équipes de l'Entraide Berruyère ont collecté les textiles dans les colonnes du précédent opérateur. La valorisation a pu se faire néanmoins correctement. Le suivi du parc et la régularité des enlèvements ont permis une augmentation notable du tonnage de textiles récupérés.

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte a concerné les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur les communes de Bourges, Saint-Germain du Puy, Saint-Doulchard, Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin jusqu'au 10 juin 2018 puis toutes les communes de l'agglomération depuis cette date.

A l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- De quelques sites sur Bourges où ont été installées des colonnes enterrées, dédiées à l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent le secteur de la Libération et le quartier des Gibjoncs à Bourges. Ce sont au total près de 830 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- les papiers et le verre sur tout le territoire ;
- les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) sur les 11 communes qui n'étaient pas desservies par la collecte en porte à porte qui a débuté le 11 juin.

6.2 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population	OM	DEM	Papiers -Verre
Bourges centre	66 528	C3 (C7 en juillet et août pour certaines rues de l'hyper centre-ville historique)	C1	Apport volontaire
Bourges Hors Centre		C1	C1	
Saint-Doulchard, Saint Germain du Puy, La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy	21 717	C1	C1	
Autres communes	9 132	C1	Apport volontaire puis C1 depuis le 11 juin 2018	

Dans le centre-ville de Bourges, est également réalisée deux fois par semaine une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Matériel et indicateurs relatifs à la collecte en porte à porte

La flotte de camions de collecte en porte à porte est composée de :

- 9 bennes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 2 bennes 26 tonnes mono-compartmentées
- une benne 19 tonnes mono-compartmentée, intervenant dans des voies moins larges,
- une benne 10 tonnes mono-compartmentée qui permet de faire la collecte dans les rues les plus étroites, notamment dans le centre historique de Bourges

Suite à la baisse de fréquence qui avait eu lieu en 2016, une partie du parc de bennes de collecte avait été renouvelée. Ainsi, les bennes bi-compartmentées sont toutes conformes à la norme européenne d'émission Euro V actuellement en vigueur. Cela se traduit par une baisse des émissions polluantes par rapport aux anciens véhicules. S'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les BOM sont équipées de dispositif de géolocalisation et de lecture de puces. En 2015, ont été installées des dispositifs de signalisation des anomalies - les Boîtes à Boutons - qui sont activées par les agents de collecte en cas de difficultés rencontrées dans le déroulement de la collecte (mauvais tri, présence de déchets verts, présence de vrac, bac cassé,..). Ces informations sont communiquées quotidiennement à Bourges Plus.

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2015/2018	Evolution 2017/2018
Kilométrage (km)	317 262	234 685	206 322	214 752	-32,3%	+4,1%
Emission CO ₂ (kg)	573 680	526 166	491 582	524 054	-8,6%	+6,6%

Si l'on compare les années 2015 (année complète avec les anciennes fréquences de collecte) et 2017 (année complète avec les nouvelles fréquences), on constate que la baisse de fréquence a permis une diminution d'un tiers du kilométrage parcouru et de 14% des émissions de CO₂, l'impact sur les émissions de CO₂ est moindre que celui sur les distances, les véhicules bi-compartmentés consommant davantage au km parcouru.

En 2018, le kilométrage et les émissions de CO₂ ont légèrement augmenté suite au passage à la collecte en porte-à-porte. En parallèle, les kilométrages et émissions de CO₂ liés à la collecte des PAV ont diminué.

6.4 Le règlement de collecte

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- présenter les collectes et prestations mises en place ;
- expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

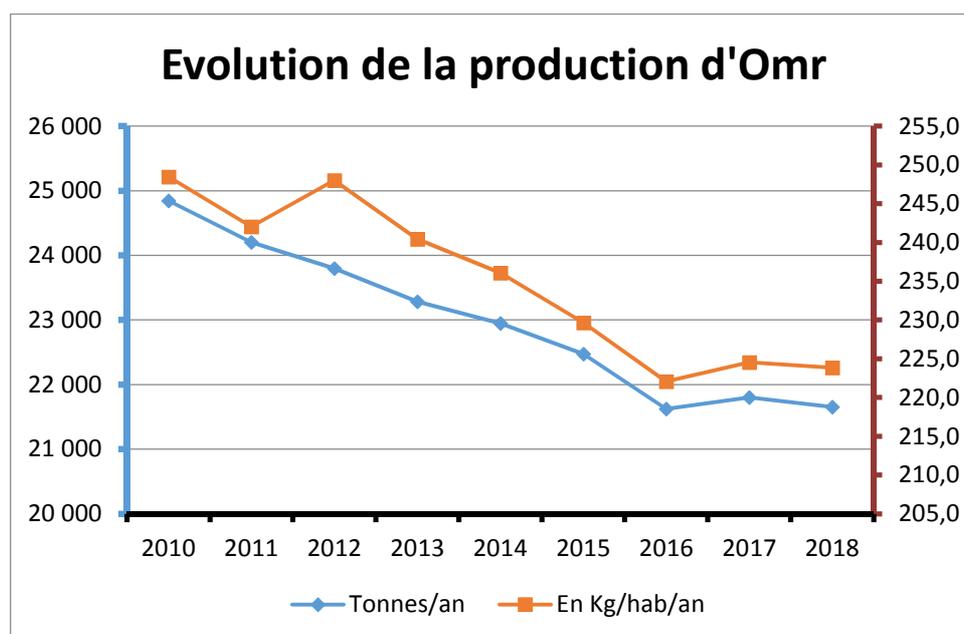
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 21 652 tonnes en 2018, alors qu'il était de 21 803 tonnes en 2017 soit une baisse de 0,7 %.

OMr	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2010
Population	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	96 733	-3 259
Tonnes/an	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	21 627	21 803	21 652	-3 193
En Kg/hab. /an	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	222,1	225	224	-25
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)										-13%
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)										-10%
		-2,6%	-1,7%	-2,2%	-1,4%	-2,1%	-3,8%	0,8%	-0,7%	
		-2,6%	2,5%	-3,1%	-1,8%	-2,7%	-3,3%	1,1%	-0,3%	

Depuis 2010, il était constaté une baisse régulière de la production d'OMr collectées sur le territoire que ce soit en tonnes comme en kilogramme par habitant. 2017 avait été la première année pour laquelle une hausse avait été observée. En 2018, la production a de nouveau diminué bien que plus faiblement que sur la période 2011-2016.



7.2 Traitement des OMr

Toutes les OMr de l'agglomération sont acheminées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

Cette installation, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'une installation qui, de 1993 à 2016, produisait un compost à partir d'ordures ménagères résiduelles. L'exploitant était la société Energy Déchets.

C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

Le compost produit n'était pas conforme à la norme NFU 44051. L'activité de compostage d'ordures ménagères résiduelles a donc cessé en 2016.

Un nouveau marché a débuté le 16 octobre 2016, le titulaire est Veolia SETRAD ; il a pour objet :

- l'accueil et le transfert des ordures ménagères de l'agglomération ainsi que des déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges ;
- le broyage et le compostage des déchets verts des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ainsi que ceux collectés à la déchèterie des Quatre vents.

Le traitement des OMr est géré dans le cadre d'un marché distinct de celui de la gestion du CTVD. Il a débuté le 1^{er} juillet 2015 et concernait dans un premier temps les refus de compostage du CTVD et concerne maintenant les OMr de l'agglomération ainsi que les déchets de marchés et de nettoyage de la ville de Bourges. Ces déchets sont pour 50 % enfouis au CSDND de Saint Palais et pour 50 % incinérés à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Gien.

• Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Saint-Palais

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Veolia.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1,75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

• UIOM de Gien

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune de Gien. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes.

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,45.

Une consultation sera effectuée pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de ce site propriété du SYCTOM de Gien et Châteauneuf sur Loire. Elle doit aboutir au choix d'un candidat à la fin de l'année 2019. Des travaux seront alors engagés sur cette installation afin de la moderniser et d'améliorer sa performance énergétique pour qu'elle atteigne à terme 0,65.

8 Les déchets recyclables

Les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'usager doit séparer les déchets recyclables en 4 catégories :

- les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) : cartonnettes, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ;
- les papiers ;
- les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) ;
- les emballages en verre.

8.1 Résultats de collecte

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018
Population (hab.)	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	97 100	96 733	-3,3%	-0,3%
DEM (t)	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	2 760	3 049	3 238	17,2%	6,2%
Papiers (t)					2 104	2 068	2 057	2 014	1 911		-5,1%
TLC (t)							71	96	149		55,3%
Verre (t)	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	2 861	2 934	2 964	-0,2%	1,0%
Total (t)	7 364	6 373	7 491	7 135	7 316	7 595	7 750	8 092	8 262	12,2%	2,1%
DEM (kg/hab.)	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	28,3	31,4	33,5	21,1%	6,6%
Papiers (kg/hab.)					21,6	21,1	21,1	20,7	19,8		-4,8%
TLC (kg/hab.)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,0	1,5		55,9%
Verre (kg/hab.)	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	29,4	30,2	30,6	3,2%	1,4%
Total (kg/hab.)	73,6	63,7	78,1	73,7	75,3	77,6	79,6	83,3	85,4	16,0%	2,5%

La hausse observée depuis 2013 se poursuit en 2018, elle est due principalement à une hausse des déchets d'emballage qui ont progressé en kilogramme par habitant et par an de 6,3% entre 2014 et 2015, de 6,1 % entre 2015 et 2016, de 10,8 % entre 2016 et 2017 et de 6,6 % en 2018. Les quantités de papiers collectées poursuivent leur diminution mais ce n'est pas surprenant dans un contexte de baisse régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années à l'exception de l'année 2017 pour laquelle une très légère augmentation a été observée).

Le verre est plus stable avec globalement, une légère augmentation entre 2010 et 2018, ceci, comme pour le papier, dans un contexte de diminution de la production d'emballages en verre.

8.2 Devenir et valorisation

Dans le cadre du nouveau marché de tri attribué à Veolia, les déchets d'emballage et les papiers sont déposés au centre de tri route des 4 vents à Bourges, dans deux cases distinctes pour être ensuite orientés vers deux destinations différentes afin d'être recyclés.

Le 15 mai 2018, le centre de tri a été entièrement détruit par un incendie. A compter de cette date, les emballages ont été orientés vers le centre de tri Veolia de Mur de Sologne (37). Les papiers ont pu toujours être accueillis dans un autre bâtiment sur le site route des 4 vents. Veolia s'est engagée à procéder à la reconstruction d'un centre de tri sur le même site en vue d'une mise en service au cours du 1^{er} semestre 2020.

Parallèlement dans le cadre du contrat passé avec Citéo, ex Eco-Emballages, en 2017, Bourges Plus a lancé la même année une consultation pour le choix des repreneurs des déchets d'emballages qui prennent en charge le transport du déchet trié du centre de tri vers l'installation de recyclage qu'elle a désignée. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018.

✓La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..),**
- **des flacons plastiques (bouteilles et flacons en plastiques) Les emballages en cartons,**
- **des briques alimentaires,**
- **des papiers** des colonnes d'apport volontaires sont repris par Veolia VPFR depuis le 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la bonne qualité des papiers déposés dans les colonnes d'apport volontaire par les usagers, il n'y a pas lieu de les faire passer sur une table de tri.

✓La société NCI Paprec assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..),**
- **de verre** (bouteille, pot,..) est repris par la société OI MANUFACTURING et recyclé dans différentes verreries situées dans l'Est de la France.

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018	Variation 2014-2018
Omr (t)	24 845	22 949	22 476	21 627	21 803	21 652	-12,9%	-0,7%	-5,7%
DEM (t)	4 395	2 444	2 615	2 760	3 049	3 238	17,2%	6,2%	32,5%
Papiers (t)		2 104	2 068	2 057	2 014	1 911		-5,1%	-9,2%
TLC (t)				71	96	149		55,3%	
Verre (t)	2 969	2 768	2 912	2 861	2 934	2 964	-0,2%	1,0%	7,1%
Biodéchets (t)					6	9		34,1%	
Total OMA (t)	32 209	30 265	30 071	29 377	29 901	29 923	-7,1%	0,1%	-1,1%

	2010	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018	Variation 2014-2018
Population (hab.)	99 992	97 208	97 862	97 377	97 100	96 733	-3,3%	-0,4%	-0,5%
Omr (kg/hab.)	248,5	236,1	229,7	222,1	224,5	223,8	-9,9%	-0,3%	-5,2%
DEM (kg/hab.)	44,0	25,1	26,7	28,3	31,4	33,5	21,1%	6,6%	33,1%
Papiers (kg/hab.)		21,6	21,1	21,1	20,7	19,8		-4,8%	-8,7%
TLC (kg/hab.)				0,7	1,0	1,5		55,9%	
Verre (kg/hab.)	29,7	28,5	29,8	29,4	30,2	30,6	3,2%	1,4%	7,6%
Biodéchets (kg/hab.)					0,07	0,09		34,6%	
Total OMA (kg/hab.)	322,1	311,3	307,3	301,7	307,9	309,3	-4,0%	0,5%	-0,6%

Comme pour les OMr, la diminution des ordures ménagères et assimilées en tonnage était régulière depuis 2010, 2017 a été la seule année pour laquelle une hausse a été constatée. En effet, une diminution de 0,3% a eu lieu en 2018. Par contre, si l'on observe les résultats en kilogramme par an et par habitant, on constate que la hausse observée en 2017 (+2,1 %) s'est poursuivie en 2018 (+0,5%) bien que de manière beaucoup moins importante.

Dans ce contexte, l'objectif du programme local de prévention des déchets qui est une diminution de 7% en 5 ans (2014- 2019) de la quantité d'OMA produites ne sera probablement pas atteint.

Il est important de noter que si le résultat global en matière d'OMA n'est pas celui espéré, les résultats en matière de collecte des déchets d'emballages ménagers (DEM) se sont eux fortement améliorés avec une hausse de près de 30% depuis 2014 et que la baisse de la production d'OMr entre 2014 et 2017 reste correcte (moins 5,2%).

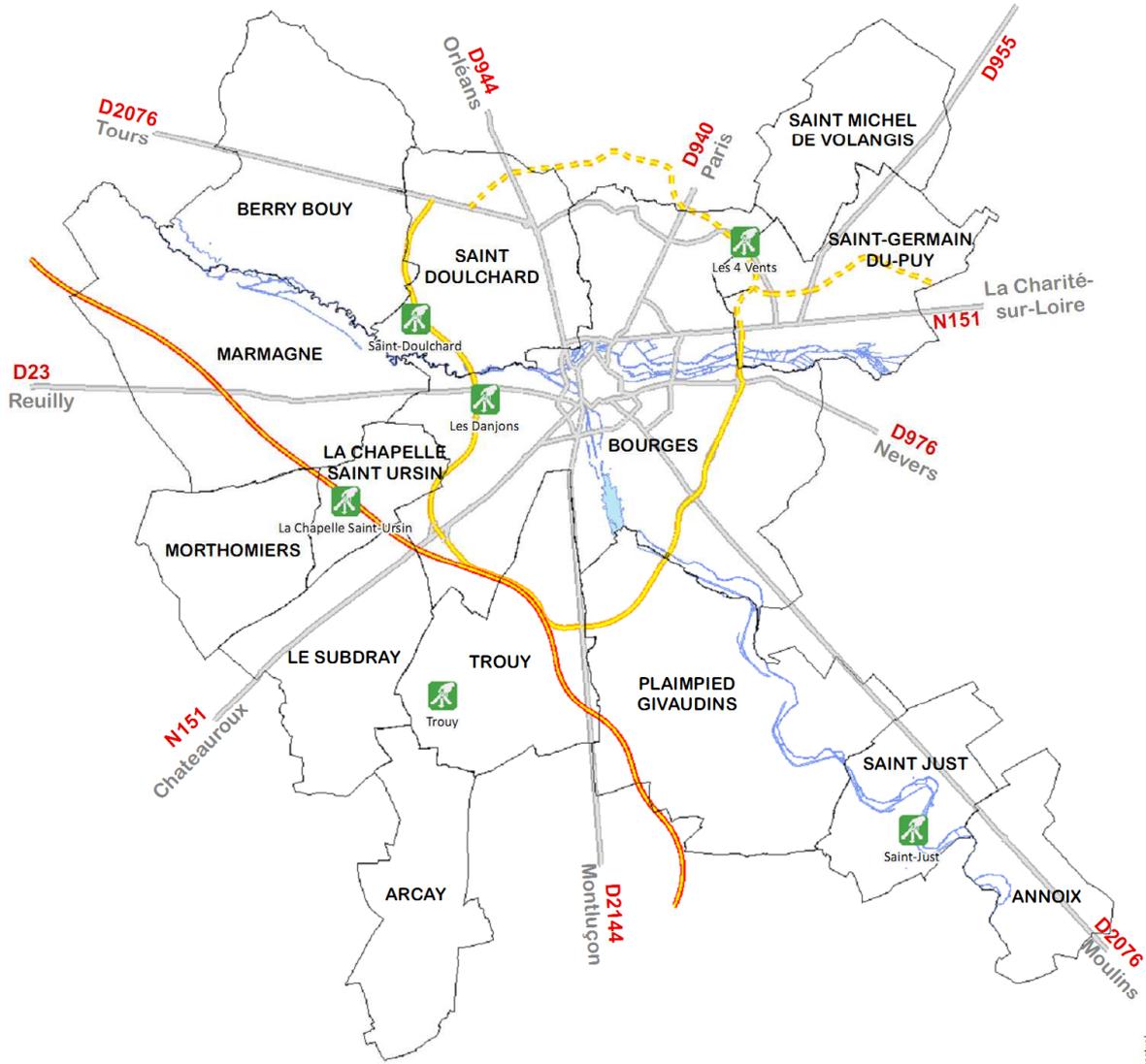
9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets :

	Traitement	2010	2010	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%
OMR	Valorisation organique	9 128	40%	10 346	46%	5 515	25%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	3 067	14%	8 158	38%	11 307	52%	11 196	52%
	Enfouissement	13 958	60%	9 063	40%	7 954	37%	10 496	48%	10 457	48%
	Total OMR	23 087	100,00%	22 476	100%	21 627	100%	21 803	100%	21 652	100%
DEM	Valorisation matière	3736	85%	1 804	69%	1 920	70%	2 222	73%	2 283	71%
	Valorisation énergétique	0	0%	811	31%	840	30%	827	27%	208	6%
	Enfouissement	659	15%	0	0%	0	0%	0	0%	624	19%
	Perte incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	123	4%
	Total DEM	4 395	100%	2 615	100%	2 760	100%	3 049	100%	3 238	100%
Papiers seuls	Valorisation matière			2 068	100%	2 057	100%	2 014	100%	1 911	100%
	Perte incendie			-	-	-	-	-	-	155	8%
	Total papiers			2 068	1	2 057	1	2 014	1	1 911	108%
TLC	Valorisation matière					71	100%	96	100%	149	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	2 912	100%	2 861	100%	2 934	100%	2 964	100%
Biodéchets	Valorisation organique							6,5	100%	8,7	100%
Total OMA	Valorisation matière	6 704	22,0%	6 784	22,6%	6 910	23,5%	7 265	24,3%	7 307	24,3%
	Valorisation organique	9 128	30,0%	10 346	34,4%	5 515	18,8%	6,5	0,02%	8,7	0,03%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	3 877	12,9%	8 998	30,6%	12 134	40,6%	11 403	37,9%
	Enfouissement	14 618	48,0%	9 063	30,1%	7 954	27,1%	10 496	35,1%	11 080	36,8%
	Perte incendie									278	0,9%
	Total	30 450	100,0%	30 071	100,0%	29 377	100,0%	29 901	100,0%	30 078	100,0%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Le taux de refus sur les emballages était relativement constant depuis 2014, une baisse notable avait été observée en 2017 avec un taux de refus qui était passé de 30 à 27%, il s'est maintenu à ce taux en 2018.
- Suite à l'incendie du centre de tri de Veolia, une partie des déchets d'emballage et du papier collectée a brûlé. Ce sont au total 278 tonnes qui ont été perdues pour lesquelles le prestataire a dédommagé l'Agglomération.
- Dans le cadre du nouveau contrat de tri avec Veolia, les refus de tri ont été incinérés jusqu'à l'incendie du centre de tri. Ils sont depuis cette date enfouis au centre de stockage jouxtant le centre de tri de Mur de Sologne.
- Une baisse de la valorisation organique qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMr au CTVD.



Déchèteries

Hydrologie

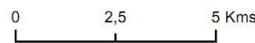
Réseau routier

Autoroute

Projets de contournements

Rocade

Axes Majeurs



NV_06/06/2011 - RéseauDéchèteries.mxd
Sources : Cadastre © - © DG2/2009
Reproduction interdite - Document non contractuel
Service Environnement Bourges Plus - SIg Bourges Plus



10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Il y a six déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Saint-Doulchard	Route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants

Le gardiennage est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2018, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus et collecte séparative des déchets de mobilier.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard. En juin 2018, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans les déchèteries de La Chapelle-Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard et Saint-Just. En juin et octobre 2018, deux collectes d'une semaine ont été organisées avec l'éco-organisme pour récupérer les DEEE dans les déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin et Trouy.
- Amiante : Quatre Vents, Danjons.
- Collecte séparative des Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) : Saint-Doulchard, Quatre Vents (depuis le 1^{er} juillet 2016), Danjons (depuis le 1^{er} octobre 2017). Sur les autres déchèteries, ces déchets sont collectés en mélange, en fonction de leur composition, dans les bennes tout venant, bois et ferrailles principalement.

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 Accueil de nouveaux déchets

Suite à la modernisation de la déchèterie de Saint-Just, les DEEE sont acceptés sur cette déchèterie depuis le 1^{er} janvier 2017.

A la déchèterie de Saint-Doulchard dans un premier temps (au 1^{er} avril 2015) puis à celle des Quatre Vents (depuis juillet 2016), et à celle des Danjons depuis le 1^{er} octobre 2017, des bennes de collecte des déchets d'équipement d'ameublement ont été installées grâce à une convention avec Eco Mobilier, éco organisme pour cette filière. Les usagers peuvent déposer dans cette benne tous les déchets d'ameublement : armoires, étagères, meubles de salle de bain (sans lavabo), sommiers, matelas, salons de jardin, chaises,... Eco Mobilier a ensuite en charge le traitement des déchets collectés. Ainsi, au niveau national, 58 % sont recyclés, 33 % incinérés et seulement 9 % enfouis. Dans le cadre de son conventionnement par l'Etat, Eco Mobilier a des objectifs de collecte croissants qui donneront lieu à une installation progressive de bennes sur toutes les déchèteries à terme.

10.2.2 Espace ressourcerie

Depuis fin novembre 2014, a été mis en place un partenariat avec Emmaüs. Ce partenariat porte sur la mise à disposition à l'association d'un conteneur maritime sur la déchèterie des Danjons. Emmaüs a embauché deux personnes, présentes sur le site pendant toutes les heures d'ouverture sauf le dimanche, qui proposent aux usagers amenant des objets qui pourraient être réutilisés après nettoyage et/ou réparation, de les déposer dans le conteneur. Cette opération a pour objet de développer la pédagogie du don et de réduire les quantités de déchets à recycler, valoriser ou enfouir.

En avril 2018, un nouveau point a été ouvert à la déchèterie de Saint-Doulchard. Afin de permettre à la Communauté d'Emmaüs de pouvoir réaliser les enlèvements quotidiens des produits. Bourges Plus a subventionné à hauteur de 24 000 € l'achat d'un véhicule pour assurer cette collecte.

10.2.3 Audit des déchèteries de la Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just

Les déchèteries de la Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just sont soumises, en raison des quantités de déchets moins importantes qu'elles accueillent, au régime de la déclaration contrôlée qui impose un contrôle tous les 5 ans de leur conformité avec la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Un audit a été réalisé à ce titre en novembre 2017 ; certaines non conformités ayant été identifiées, des travaux de mise aux normes ont été réalisés en 2018 :

- Trouy : agrandissement de l'aire de stockage des déchets verts et de l'aire de dépose des colonnes d'apport volontaire, création d'un abri métallique pour stocker à l'abri des intempéries pneus, cuves à huiles, bidons vides d'huiles de vidange,
- Saint-Just : des travaux avaient été réalisés en 2016 sur ce site ; la seule non-conformité constatée lors de l'audit nécessitant la réalisation de travaux est la construction d'un mur anti-propagation d'incendie entre l'abri réalisé pour stocker différents déchets inflammables et le bungalow de l'agent d'accueil. Les travaux ont eu lieu au 2^{ème} semestre 2018.

Concernant ces deux déchèteries, des bacs de rétention seront installés au 1^{er} semestre 2019 pour différents déchets.

Pour la déchèterie de La Chapelle Saint-Ursin, les travaux à réaliser étant plus importants (création d'une plateforme béton permettant d'accueillir sur une aire étanche l'ensemble des déchets, agrandissement de l'aire de dépôt des déchets verts, installation d'un local pour le stockage des

déchets dangereux, ...) ils donneront lieu à une inscription budgétaire dans le cadre du programme de modernisation des déchèteries de l'agglomération

10.2.4 Mise aux normes de la déchèterie des Quatre vents

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est apparu qu'une mise en conformité du site des Quatre Vents avec la réglementation en faveur de l'environnement était nécessaire. Un bureau d'études a donc été retenu en 2017 afin de réaliser un audit complet du site et de proposer un programme de travaux. Il lui a été demandé de non seulement faire des propositions pour une mise aux normes mais aussi pour des améliorations concernant la sécurité des usagers et des agents du site. En 2018, un programme de travaux a été retenu ; les premiers travaux auront lieu en 2019.

10.2.5 Etudes sur la déchèterie des Danjons

La déchèterie des Danjons avait également fait l'objet d'une inspection par la DREAL qui avait fait apparaître plusieurs non conformités. Bourges Plus avait demandé à ne pas réaliser de travaux étant donnée la prochaine fermeture du site liée à la création d'une nouvelle déchèterie. Les élus ayant décidé de sursoir pour le moment à ce projet, deux armoires de stockage des déchets dangereux ont été installées pour sécuriser ce flux. Un audit complet de cette déchèterie a été menée en parallèle et a fait apparaître que la modernisation de ce site aurait un coût très important pour une qualité de fonctionnement qui ne serait pas optimale. Ce site devrait donc fermer quand la nouvelle déchèterie sera créée.

10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2013 a été la suivante :

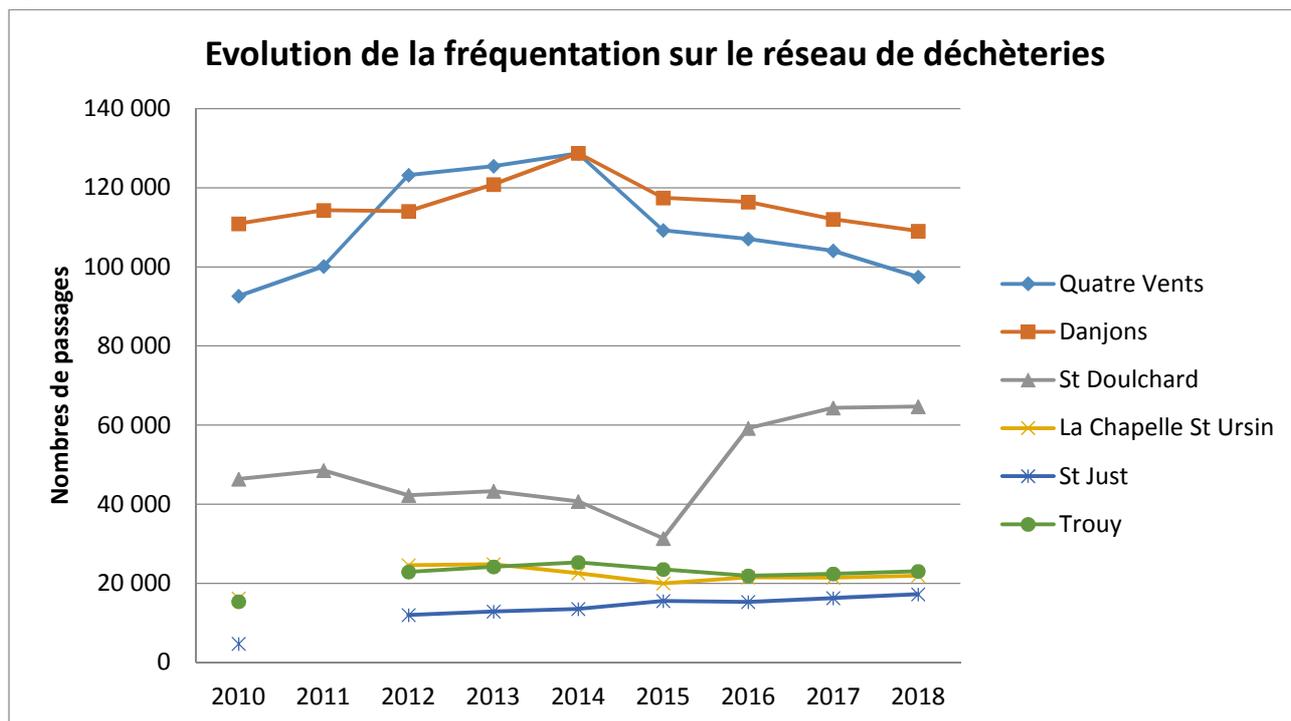
	Nombre de passages						Tonnages		Kg par passage
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2017	2018	2018
Quatre Vents	125 476	128 676	109 248	107 109	104 115	97 472	7 650	7 229	74,2
Danjons	120 852	128 775	117 457	116 413	112 045	109 096	7 143	5 970	54,7
St Doulchard	43 321	40 756	31 352	59 203	64 386	64 680	3 895	3 580	55,4
La Chapelle St Ursin	24 824	22 531	19 986	21 537	21 475	21 924	1 003	1 055	48,1
St Just	12 872	13 530	15 582	15 310	16 240	17 220	1 118	1 153	66,9
Trouy	24 146	25 294	23 523	21 931	22 441	23 064	1 568	1 617	70,1
Total	351 491	359 562	317 148	341 503	340 702	333 456	22 388	20 604	61,8

*2015 : Hors période de mars à juin pour la déchèterie de Saint-Doulchard en raison de la réalisation des travaux

Depuis 2010, la fréquentation augmentait tous les ans sur l'ensemble des déchèteries de l'Agglomération. Depuis 2015, les tendances suivantes sont observées :

- un fléchissement des fréquentations aux Quatre vents et aux Danjons
- une augmentation à Saint Doulchard depuis la réalisation des travaux
- des fréquentations plus variables selon les années sur les trois autres déchèteries mais avec toutefois une tendance globale à l'augmentation

Les habitudes de fréquentation des déchèteries sont différentes selon les sites. Ainsi, les quantités apportées à chaque passage varient de 48 kg par passage à La Chapelle-Saint-Ursin à 74 aux Quatre vents.



10.4 Performances

La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

Ainsi, leur quantité avait diminué de 20 kg/hab. entre 2014 et 2015 pour augmenter de 10 kg/hab. entre 2015 et 2016 et de 5 kg/hab. en 2017. En 2018, leur production a chuté de 15kg/hab. en raison d'une année particulièrement sèche.

De manière générale, il est difficile en matière de déchets accueillis en déchèterie de dégager des grandes tendances, les variations d'une année sur l'autre, pour un même type de déchets, n'étant dans l'ensemble pas régulières. On peut toutefois noter comme tendance :

- Une diminution régulière depuis 2014 du tout-venant, des gravats, de la ferraille et du bois ;
- Une augmentation régulière des DDS

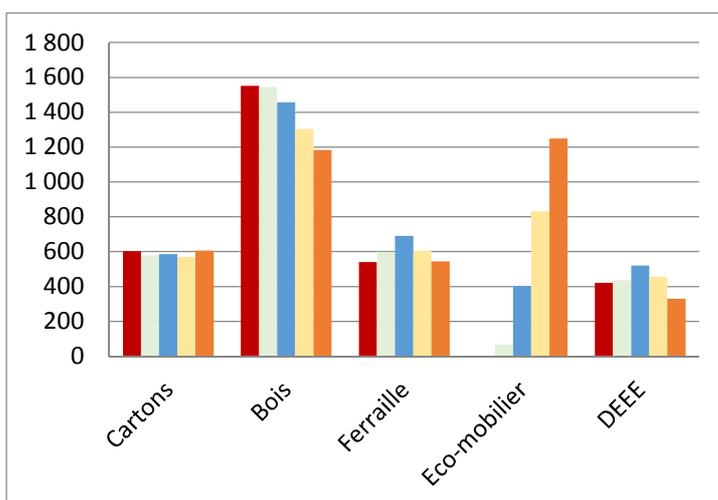
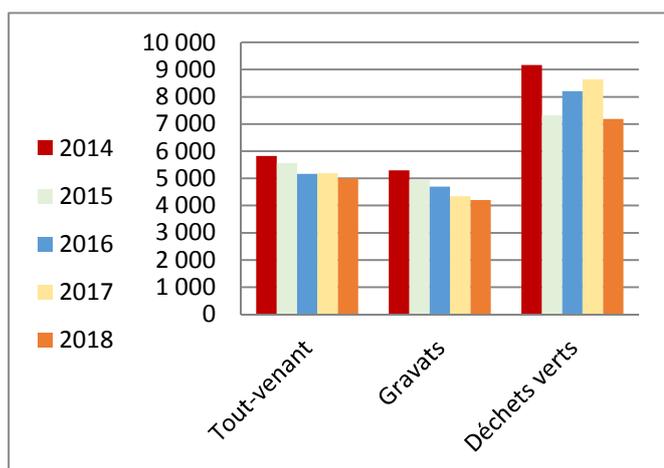
Pour le tout-venant, le bois et la ferraille, une partie de la baisse s'explique par la mise en place de bennes Eco Mobilier. En effet, Eco Mobilier estime que les déchets d'ameublement représentent :

- 50% de la benne bois (soit un potentiel 700 à 800 tonnes par an) ;
- 11 % de la benne tout venant (soit un potentiel de 500 à 600 tonnes par an) ;
- 3 % de la benne ferraille (soit un potentiel de 15 à 20 tonnes par an).

Pour les DDS, on peut penser que cette augmentation est liée à une meilleure sensibilisation des usagers qui trient mieux ce type de déchets.

En tonne	2010	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018	Variation 2014-2018
Tout-venant	4 837	5 823	5 567	5 168	5 187	5 001	3,4%	-3,6%	-14,1%
Gravats	5 247	5 296	4 947	4 692	4 344	4 202	-19,9%	-3,3%	-20,7%
Cartons	658	602	579	587	570	607	-7,8%	6,5%	0,8%
Amiante	71	69	99	88	33	48	-32,8%	45,3%	-31,0%
Bois	1 617	1 551	1 544	1 456	1 303	1 183	-26,9%	-9,3%	-23,7%
Déchets verts	7 153	9 167	7 310	8 211	8 637	7 185	0,4%	-16,8%	-21,6%
Ferraille	443	541	599	691	604	543	22,6%	-10,2%	0,4%
Eco-mobilier			66	404	832	1 249		50,2%	
DDS	100	112	47	60	74	84	-15,9%	14,3%	-24,6%
EcoDDS			88	95	97	93		-3,9%	
DEEE	376	421	436	520	457	330	-12,4%	-27,8%	-21,8%
Pneus	0	41	30	35	33	30		-7,8%	-25,6%
Huiles de vidange	0	35	39	21	41	34		-17,4%	-2,8%
Huiles alimentaires	6	7	7	12	6	7	25,7%	14,4%	12,0%
Piles/accumulateurs	0	6	6	5	5	7		29,4%	21,6%
Cartouches d'encre	0	0	0	1	1	1		-15,4%	83,0%
Expérimentation ressourcerie			169	168	164	169		3,5%	
Total	20 508	23 670	21 534	22 212	22 388	20 773	1,3%	-7,2%	-12,2%

En kg/hab./an	2010	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2010-2018	Variation 2017-2018	Variation 2014-2018
Population (hab.)	99 992	97 208	97 862	97 377	97 100	96 733	-3,3%	-0,4%	-0,5%
Total	205,10	243,50	220,05	228,10	230,57	214,74	4,7%	-6,9%	-11,8%



	Traitement	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	3 121	17,0%	3 400	20,5%	3 830	21,9%	3 936	21,8%	4 088	24,7%
	Valorisation organique	9 167	49,9%	7 310	44,1%	8 211	46,9%	8 637	47,9%	7 185	43,4%
	Valorisation énergétique	194	1,1%	212	1,3%	222	1,3%	251	1,4%	249	1,5%
	Enfouissement	5 892	32,1%	5 666	34,2%	5 256	30,0%	5 220	28,9%	5 049	30,5%
	Total	18 375	100,0%	16 588	100,0%	17 520	100,0%	18 044	100,0%	16 571	100,0%
Gravats	Valorisation matière	5 296		4 947		4 692					
	Enfouissement	0		0				4 344		4 201	
	Total	23 670		21 534		22 212		22 388		20 772	

Le taux d'enfouissement des déchets a légèrement baissé entre 2016 et 2017 puisqu'il est passé de 30 à 28,90 % et ré augmenté entre 2017 et 2018. Ces variations sont corrélées à celles du tonnage des déchets verts et de la proportion qu'ils représentent sur la totalité des déchets entrants en déchèterie. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix-sept secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, jusqu'en 2018, la collecte des encombrants s'effectuait deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues ce qui générait des nuisances en termes de propreté, chiffonnage et rendait difficile le tri pour une valorisation. En accord avec la mairie de St Germain du Puy, il a été mis en place à compter de 2018, une collecte sur appel. Chaque usager dispose de possibilités de deux enlèvements par an ; après inscription auprès du service d'appel géré par Véolia. 71 rendez vous ont été pris en 2018. Cela s'est traduit par une baisse notable des tonnages présentés à la collecte : 12.72 tonnes en 2018 contre 36.30 T en 2017.

Le service est proposé tous les mois, cela s'avère surdimensionné car en moyenne, 7 foyers par mois ont utilisé ce dispositif techniquement dimensionné pour 20 à 30 foyers par sortie.

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion type Master. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE voire mobilier à titre expérimental) : 10,14 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 96,62 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de l'ordre de 10% (9,5% en 2016 et 7% en 2015). Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

En 2018, 1 963 km ont été parcourus contre 1789 en 2017.

		2014	2015	2016	2017	2018
Collecte encombrants	Valorisation matière	5,04	6.4	9.18	10,14	12,73
	Enfouissement	98.62	85.1	87.07	86,48	77,7
	Total	103.66	91.5	96.25	96,62	90,43

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en matière de déchets, introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri des déchets d'emballage plastique avant 2022 : la mise en œuvre progressive de cette obligation est de la responsabilité plus particulièrement de Citéo ex-Eco-Emballages, elle nécessitera la construction de nouveaux centres de tri, de plus grande taille que ceux actuellement présents sur le territoire,
- L'harmonisation des consignes de tri des papiers : si dans les premières années de la collecte sélective des papiers, la consigne était « les Journaux-Revues-Magazines » (JRM), elle est maintenant « Tous les papiers se recyclent » : cette extension de consigne est d'ores et déjà mise en œuvre sur le territoire de Bourges Plus.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fera l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 (cf. détails dans le 11.1)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 11.1)
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 11.1),
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre.

	Traitement	2010	2010	2015	2015%	2016	2016%	2017	2017%	2018	2018%
	Population	99 992		97 862		97 377		97 100		96 733	
OMA	Valorisation matière	67,0	22,0%	69,3	22,6%	71,0	23,5%	74,8	24,3%	75,5	24,3%
	Valorisation organique	91,3	30,0%	105,7	34,4%	56,6	18,8%	0,1	0,0%	0,1	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	39,6	12,9%	92,4	30,6%	125,0	40,6%	117,9	37,9%
	Enfouissement	146,2	48,0%	92,6	30,1%	81,7	27,1%	108,1	35,1%	114,5	36,8%
	Perte incendie									2,9	0,9%
	Total		304,5	100,0%	307,3	100,0%	301,7	100,0%	307,9	100,0%	310,9
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	34,8	20,4%	39,4	21,8%	40,6	21,8%	42,4	24,6%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	74,7	43,8%	84,3	46,6%	89,0	47,6%	74,3	43,1%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,2	1,3%	2,3	1,3%	2,6	1,4%	2,6	1,5%
	Enfouissement	50,0	32,6%	58,8	34,5%	54,9	30,3%	54,6	29,3%	53,0	30,8%
	Total		153,6	100,0%	170,4	100,0%	180,9	100,0%	186,8	100,0%	172,2
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	104,1	21,8%	110,4	22,9%	115,5	23,3%	117,9	24,6%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	180,4	37,8%	141,0	29,2%	89,0	18,0%	74,4	15,5%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	41,8	8,7%	94,7	19,6%	127,5	25,8%	120,5	25,1%
	Enfouissement	196,2	42,8%	151,4	31,7%	136,6	28,3%	162,7	32,9%	167,5	34,9%
	Perte incendie									2,9	0,6%
	Total		458,1	100,0%	477,7	100,0%	482,6	100,0%	494,8	100,0%	480,3

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2018, les quantités de DMA produites sont passées de 458 à 480 kg/hab./an soit une augmentation de 5,0% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 12 % entre 2010 et 2018 alors que les OMA n'ont augmenté que de 2 %. Le Programme local de prévention, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées contient aussi des actions visant à faire baisser les DMA.
- Entre 2010 et 2018, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 167 kg/hab./an soit une réduction de 15% pour un objectif de - 30 % en 2020,
- 40 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2018, quatre agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30).

La collecte est à l'origine de 17 % des demandes, il s'agit principalement de réclamations suite à des problèmes de collecte. Elles sont traitées par l'équipe d'agents de sensibilisation et de maintenance en collaboration avec le prestataire de collecte. En 2016, les modifications de fréquence de collecte avaient été à l'origine d'un très grand nombre d'appels. Le nombre de demandes a notablement décliné en 2018 (- 7.7%) malgré l'opération de conteneurisation en bacs jaunes courant juin.

Les appels portant sur les bacs représentent désormais 66% des sollicitations, soit quasiment le même nombre d'appels qu'en 2017.

	2015	2016	2017	2018
Apports volontaire	104	178	132	104
Bacs	1 704	2 416	1 610	1 624
Collectes	611	1281	557	429
Déchèterie	82	57	63	67
Encombrants	16	22	23	10
Prévention			17	7
Sacs	69	132	93	62
Tout autre	130	188	156	159
	2 716	4 274	2 651	2 462

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, jours fériés,...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable.

Les agents de sensibilisation et de maintenance

Début 2018, un agent de sensibilisation a été recruté pour 9 mois. L'agent titulaire est revenu en juin 2018. Cela a permis de relancer les actions et d'être présent sur de multiples opérations tant dans le cadre des opérations sur quartiers prioritaires que dans les écoles et les manifestations

grand public.

Ainsi, en 2018, de nombreuses interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (collège J Renoir, école des Verduns à Saint-Doulchard, école d'Auron, école Barbès, école du grand Meaulnes).

Des animations ont été également menées lors de manifestations emblématiques du territoire (Printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie, foire exposition de Bourges, fête de la science, fête des flots à Trouy, Fête du Zéro déchet) durant lesquelles près de 2 000 personnes ont été rencontrées.

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Veolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour. Jusque fin 2016, chaque semaine, des tournées différentes étaient contrôlées, chacune des tournées du territoire étaient ainsi contrôlée environ toutes les 5 à 6 semaines. Depuis début 2017, les mêmes tournées sont contrôlées pendant 5 semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

Les agents de collecte disposent dans les camions d'un dispositif de Boîte à Boutons permettant de signaler également des anomalies.

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également ponctuellement :

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

Dans le numéro du mois de février du Bourges Plus Magazine, le Guide du Tri a été présenté. Ce document, élaboré en interne, récapitule toutes les informations pour mieux gérer et trier ses déchets. Il a été distribué à plus de 52 000 exemplaires. Ce Guide du Tri a été, par la suite, tenu à disposition des usagers lors des manifestations et des opérations de sensibilisation.

Gestion urbaine et sociale de Proximité

Dans le cadre des actions de la politique de la Ville, la Direction de l'environnement s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre et la réalisation de l'opération recycl'EcoTri portée par la Régie de Quartier Bourges Agglo services et de manière plus générale les bailleurs. La réorganisation des bailleurs suite aux fusions a permis de redynamiser les opérations d'investissement et les actions de sensibilisation auprès des locataires : la création d'un poste d'adulte relais inter bailleurs a permis de relayer nos messages de tri et prévention des déchets.

Les actions d'extériorisation des bacs roulants sur le secteur de Turly avec la société France Loire se sont traduites par plusieurs actions de sensibilisation en pied d'immeuble.

Action expérimentale de changement de comportement

Bourges Plus a retenu la société E3D pour mener une action expérimentale de communication engageante sur les thématiques environnementales d'une durée de 30 mois.

Depuis 2017, cette action est menée sur le secteur des Gibjoncs concerné par la mise en place des colonnes enterrées. Plus de 360 foyers ont, tout au long de l'année 2018, été régulièrement suivis par E3D pour accomplir des ecogestes. Une demi-journée « Agissons pour notre environnement » s'est tenue à la salle pour tous des Gibjoncs le 20 novembre. Près de 70 personnes ont pu rencontrer divers acteurs du quartier œuvrant en matière de recyclage, réutilisation.

14 .Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

14.1 Les objectifs et l'organisation mise en place

Le programme local de prévention des déchets (PLPD) a débuté en 2015 avec le recrutement d'un animateur. 2015 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic du territoire, la rencontre de nombreux partenaires potentiels ainsi qu'à des premières réflexions sur les actions possibles à mettre en œuvre.

La durée du PLPD est de 5 ans, il fait l'objet d'une convention avec l'ADEME qui permet à Bourges Plus de bénéficier d'un soutien financier et technique. En contrepartie, des actions doivent être mises en œuvre afin d'atteindre au bout de 5 ans une réduction de la production par habitant de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées.

Un programme complet d'actions a été rédigé avec une planification sur la durée du PLPD qui a fait l'objet de plusieurs étapes d'échange et de validation. La commission consultative d'élaboration et de suivi et la commission déchets de Bourges Plus ont donné un avis favorable à son contenu. Après adoption par le Conseil Communautaire, il a été mis à disposition pour avis de la population pendant 2 mois fin 2016.

14.2 Les principales actions réalisées

Poursuite des actions engagées les années précédentes

Les actions engagées en 2016 et 2017 se sont poursuivies, plus particulièrement :

- La mise à disposition de bioseaux et aérateurs ainsi que la fourniture du guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage » dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'à l'accueil de Bourges Plus. Près de 300 bioseaux ont ainsi été distribués en 2018
- La fourniture de stop pub également dans les mairies et dans les locaux de l'Agglomération. Plus de 4000 stop pub ont été fournis en 2018 avec en particulier une très bonne diffusion auprès des bailleurs pour l'habitat collectif. 10 000 nouveaux stop pub ont été imprimés en 2018.
- de nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeubles ont été initiés dans les quartiers

Promotion du jardiner au naturel avec le prêt de broyeurs

En 2017, 10 broyeurs électriques de végétaux avaient été achetés, 14 autres l'ont été en 2018.

Ils sont prêtés gratuitement aux habitants qui viennent les chercher dans les locaux de Bourges Plus au 4, boulevard de l'Avenir. Ce sont ainsi plus de 300 opérations de prêt qui ont été réalisées en 2018.

6 communes se sont portées volontaires pour relayer l'opération : Bourges Plus leur prête à chacune deux broyeurs dont elles gèrent ensuite directement la mise à disposition auprès des habitants.

L'association Nature 18 a réalisé des actions de sensibilisation en déchèterie sur les alternatives aux produits phytosanitaires et sur la récupération des produits chimiques des ménages.

Actions auprès des scolaires

Les écoles de Turly et Nicolas Leblanc de Bourges avaient été équipées de composteurs en 2017. 3 autres écoles ont été équipées en 2018. Deux groupes scolaires ont fait l'objet d'un accompagnement complet tout au long de l'année. Ce sont ainsi plus de 600 enfants qui ont été sensibilisés depuis 2016. Un centre de loisirs a également été équipé en 2018.

Ecoexemplarité des collectivités

Une opération de mise à disposition de broyeurs de grande puissance auprès des communes a été initiée fin 2018 : pour un stock de déchets verts importants (plus de 20 m³), Bourges Plus fait intervenir une entreprise d'insertion pour broyer ces déchets qui peuvent ensuite être utilisés pour les espaces verts communaux ou être mis à disposition des habitants.

Il a été proposé aux communes une action de sensibilisation de leurs services à la réduction de la consommation de papiers : trois communes ont été accompagnées en 2018.

Participation à des manifestations et réalisation d'ateliers de prévention

Des stands ont été tenus lors de différentes grandes manifestations : Printemps de l'Ecologie, fête des Flots (Trouy), Foire-Exposition de Bourges, fête du zéro déchet, fête de la science.

Des stands sont également tenus pour des événements de taille plus modeste. En 2018, de nombreuses animations se sont déroulées dans les quartiers Chancellerie et Gibjoncs de Bourges et au Val d'Auron ; elles portent à la fois sur le geste de tri et sur la prévention et sont réalisées en partenariat avec les différentes structures présentes dans ces quartiers (bailleurs, réseau d'échange réciproque de savoir, ...) cf.chapitre 13 - Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Lors de ces différents événements, le service s'appuie à la fois sur des panneaux de sensibilisation mais aussi, de plus en plus, sur des ateliers de fabrication de produits d'entretien.

Actions de communication

Les actions de communication s'appuient sur des supports variés :

- Articles réguliers dans le Bourges Plus magazine en particulier « l'agenda du compost » proposant dans chaque numéro des actions pour bien réaliser et utiliser le compost
- Campagne d'affichage sur une quarantaine de panneaux d'affichage dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) sur le thème du compostage et l'intérêt des sacs réutilisables plutôt que jetables (cf. visuel en annexe)
- Deux guides de recettes sur la confection de produits d'entretien et de cosmétique

Gaspillage alimentaire

Plusieurs sensibilisations ont été menées dans les établissements dans lesquels des opérations de compostage sont menées. Par ailleurs, une sensibilisation à destination des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} a été réalisée dans le cadre de la semaine du développement durable.

Actions auprès des entreprises

En collaboration avec les organisateurs du Printemps de Bourges 2018, une expérimentation de collecte des biodéchets des restaurateurs a été mise en place : il a été proposé à chaque stand de restauration des sacs pour leurs biodéchets qui ont ensuite été collectés dans des bennes spécifiques ; ce sont ainsi 2 tonnes de biodéchets qui ont pu être compostées dans une case spécifique au CTVD.

Promotion du réemploi

La ressourcerie (conteneur maritime) sur la déchèterie des Danjons fonctionne depuis octobre 2014 en partenariat avec Emmaüs. Une deuxième ressourcerie a été mise en fonctionnement sur la déchèterie de Saint-Doulchard en mars 2018.

Dans le cadre de la future gestion urbaine et sociale de proximité, Bourges Plus a impulsé avec la régie de quartiers Bourges Agglo Services une action « recycl'ecotri » afin de sensibiliser les acteurs locaux à la réutilisation, à mieux faire connaître la Recyclerie et à proposer des services aux bailleurs offrant une meilleure valorisation des encombrants. Deux actions ont été menées sur deux quartiers prioritaires de la ville de Bourges.

Enfin, les communes de Trouy et Berry Bouy ont organisé des journées de collecte avec la Communauté d'Emmaüs.

Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

14.3 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataire en 2018	OBJET	MONTANT € TTC 2016	MONTANT € TTC 2017	Variation 2016-2017 € TTC	MONTANT € TTC 2018	Variation 2017-2018 € TTC
	COLLECTE	3 381 177	3 414 980	33 803	3 619 932	204 952
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	204 959	210 034	5 075	219 011	8 977
VEOLIA	Collecte en porte à porte	3 160 263	3 187 848	27 585	3 379 995	192 148
VEOLIA	Collecte encombrants	15 956	17 099	1 143	20 926	3 827
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	2 835 216	2 766 765	-68 451	2 961 783	195 018
ENERGY DECHET	Compostage Omr (marché terminé au 15/10/16)	854 280	0	-854 280	0	0
VEOLIA	Enfouissement et incinération des OMr et des déchets de nettoyage (à partir du 01/09/16)	1 176 985	1 614 369	437 383	1 702 206	87 837
VEOLIA	Transfert des Omr et déchets de nettoyage (à partir du 16/10/16)	70 687	343 103	272 415	351 590	8 488
VEOLIA	Tri des DEM et papiers	597 773	659 973	62 200	759 775	99 802
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	135 491	149 321	13 831	148 211	-1 110
	DECHETERIES	1 358 115	1 677 582	319 467	1 691 348	13 766
VEOLIA	Tout venant	457 747	512 636	54 889	518 174	5 538
SUEZ	Déchets verts (dont communes)	217 814	329 868	112 054	317 303	-12 565
VEOLIA	Bois	86 135	98 738	12 603	92 711	-6 027
NCI	Gravats	67 318	76 741	9 423	76 606	-135
VEOLIA	Gardiennage	377 156	475 878	98 722	484 608	8 730
RECYDIS	Déchets dangereux spécifiques	61 093	96 443	35 350	104 742	8 299
DIVERS	Autres déchets déchèteries	90 852	87 279	-3 572	97 204	9 925
	TOTAL	7 574 508	7 859 327	284 819	8 273 063	413 735

Les principales modifications en matière de dépenses sont les suivantes :

- Une augmentation des coûts unitaires pour tous les marchés avec des coefficients de révision variant entre + 2 et + 4 %
- Une augmentation du coût de la collecte en porte à porte (près de 200 000 €) qui représente à elle seule la moitié de l'augmentation des dépenses.
- Cela est principalement dû par la hausse des tonnages des déchets d'emballage liée d'une part à une amélioration du tri par les usagers et d'autre part au passage en porte à porte de toutes les communes de l'agglomération.
- Une augmentation du coût du tri de près de 100 000 € à relier également à l'augmentation des tonnages mais aussi à des prix unitaires plus élevés que ceux du précédent marché
- Concernant les dépenses relatives aux déchèteries, les baisses de tonnage ont permis de limiter de manière conséquente les augmentations de dépense.

14.4 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2018 s'est élevé à 9 528 418 € (source : compte administratif).

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2018 s'est élevé à 10 685 612 € pour 10 496 119 € en 2017. Il a été décidé de stabiliser le taux de TEOM afin de permettre à Bourges Plus de faire face aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries et aux actions du Programme Local de Prévention des Déchets.

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

14.5 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.
-

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

14.6 Montant des aides reçues par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2018, cela a représenté 831 324 € avec une diminution importante du soutien versé par CITEO au titre des emballages. Cette évolution est à relier au nouveau barème de soutien mis en place par l'éco organisme à partir de 2018 qui est moins intéressant pour toutes les collectivités.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont différentes : Eco Emballages et Eco Folio apportent un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Eco Systèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ...assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	Eco emballages/ CITEO	Eco Folio/ CITEO	Ocad3E	EcoTLC	Eco DDS	Eco mobilier	TOTAL
2015	686 692	88 395	19 261	0	5 278	53 430	853 056
2016	766 682	61 634	21 883	0	2 367	58 163	910 729
2017	746 717	78 363	23 044	0	5 138	48 212	901 473
2018	650 506	111 750	17 557	0	4 788	46 723	831 324

14.7 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, ...

En 2018, cela a représenté une recette totale d'un montant de 467 542 € pour 549 149 € en 2017. La baisse observée des recettes s'explique principalement par :

- une diminution du prix de reprise des cartons de déchèterie et des cartonnettes
- un tonnage de papiers vendus plus faible qu'en 2017 lié d'une part à l'incendie du centre de tri ainsi qu'à un report des ventes de fin d'année 2018 à 2019 en raison d'une baisse des cours de reprise du papier.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM
2016	2 378	239 260	101	337	63 557	188	7	2 640	377	803	80 005	100	194	15 415	79
2017	2 557	244 346	96	492	77 666	158	4	1 476	369	861	103 511	120	187	21 852	117
2018	1 940	173 784	90	528	113 556	215	17	7 076	412	945	60 433	64	123	13 606	111
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM	Tonnes	Montant	PM			
2016	2 912	68 814	24	587	32 311	55	691	702	1				32		
2017	2 799	65 774	24	580	57 993	100	604	62 989	104	1 314	6 571	5	8 994		
2018	2 968	71 860	24	607	36 766	61	543	63 466	117	1 183	5 913	5	2 679		

PM : prix moyen

14.8 Synthèse sur les recettes

	2014	2015	2016	2017	2018
Reprises	442 206,07 €	437 965,51 €	502 704,41 €	652 210,98 €	549 149,46
Soutiens	794 451,27 €	853 056,27 €	788 302,90 €	901 473,31 €	831 324,00
Part° communes	894,38 €	11 864,00 €	3 641,95 €	1 937,83 €	1 539,52
TEOM	10 023 422,00 €	10 201 739,00	10 395 438,00 €	10 496 119 €	10 685 612 €
Subventions		121 478,71 €	146 845,00 €	55 922,5 €	111 845,00
Total	11 260 973,72 €	11 626 103,49 €	11 836 932,26 €	12 107 662,64 €	12 179 469,98

L'augmentation observée de la TEOM entre 2013 et 2018 est à relier à une évolution des bases locatives. Les recettes relatives aux soutiens pour l'année 2018 correspondent à un prévisionnel, CITEO n'ayant pas encore versé le solde de l'année 2018.

14.9 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne – année 2018

En € HT par tonne	Omr	Verre	Papiers DEM	Déchèteries	Encombrants	Déchets collectivités	Biodéchets	TLC
Production (kg/hab.)	224	31	53	215	1	50		2
Charges de structure	12,86	2,95	31,29	5,79	33,02	2,99	---	---
Communication	1,78	3,34	20,98	0,18	---	---	---	---
Total charges fonctionnelles	14,64	6,29	52,27	5,97	33,02	2,99	0	0
Prévention	7,32	---	7,76	1,25	---	---	---	---
Pré-collecte	8,70	11,20	37,01	---	---	---	---	---
Collecte	80,93	31,32	263,63	32,46	242,91	10,34	195,00	21,96
Transfert/Transport	14,76	---	---	---	---	---	---	---
Incineration des déchets non dangereux	36,15	---	---	---	---	3,55	---	---
Transfert/Transport traitement des déchets dangereux	---	---	---	4,59	---	---	---	---
Transfert/Transport tri pour recyclage des déchets non dangereux	---	---	136,75	7,71	---	---	---	---
Transfert/Transport - Compostage	---	---	---	11,54	---	17,55	15,44	---
Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	33,69	---	---	23,12	73,70	22,28	---	---
Transfert/Transport - Traitement des inertes	---	---	---	3,35	---	---	---	---
Total charges techniques	181,55	42,52	445,15	84,02	316,61	53,72	210,44	21,96
TOTAL Charges	196,19	48,81	497,42	89,99	349,63	56,71	210,44	21,96
Vente matériaux	0,10	24,24	71,97	5,68	---	---	---	7,52
Soutiens des sociétés agréées	1,11	7,56	139,02	3,23	---	---	---	---
Subventions	3,70	0,21	4,92	1,17	---	---	---	---
TOTAL Produits	4,90	32,02	215,91	10,08	---	---	---	7,52
Montant de la TVA acquittée	18,22	4,63	45,14	8,38	28,69	5,27	18,09	---

Pour les Omr, les charges se répartissent quasiment pour moitié en collecte-précollecte (fourniture des bacs) avec 89,63 € et pour moitié en traitement avec 84,60 €.

Pour les recyclables, la répartition est du double pour la collecte-précollecte (300,04 €) par rapport au tri (136,75 €) en raison de l'absence de prestation de tri pour les papiers collectés en Apport Volontaire.

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC*	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités
Coût complet HT	2015	210,01	45,12	454,72	85,96	257,13	64,80
	2016	191,10	49,23	446,36	86,82	303,42	69,33
	2017	189,63	43,48	451,50	83,53	274,85	43,58
	2018	196,19	48,81	497,42	89,99	349,63	56,71
Coût technique HT	2015	210,00	21,91	383,00	83,03	257,13	64,80
	2016	191,08	25,17	363,08	84,71	303,42	69,33
	2017	189,56	21,07	362,80	77,83	274,85	43,58
	2018	196,11	24,56	425,46	84,31	349,63	56,72
Coût aidé HT	2015	204,27	16,64	226,57	77,63	257,13	64,80
	2016	186,88	18,87	222,58	79,66	303,42	69,33
	2017	186,31	14,24	210,39	74,15	274,85	43,58
	2018	191,30	16,79	281,52	79,92	349,63	56,72
Coût aidé TTC	2015	223,49	20,37	266,10	85,35	274,73	70,99
	2016	203,85	22,90	260,07	87,17	325,96	75,80
	2017	203,10	17,52	248,01	81,25	302,33	47,63
	2018	208,48	20,68	322,74	87,44	378,32	61,99

* : hors TLC en 2018

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des éco organismes et subventions

La variation la plus notable sur les trois ans est celle de la baisse du coût pour les OMr liée à la fois à la baisse de fréquence et à l'arrêt du compostage des OMr.

Il est important, en 2018, de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 21 € TTC par tonne,
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories,
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des éco organismes.

15 Perspectives 2019

Adhésion de Mehun-sur-Yèvre à Bourges Plus

Mehun-sur-Yèvre a intégré Bourges Plus au 1^{er} janvier 2019. Ce sont ainsi deux agents qui ont rejoint la Direction (agents d'accueil des usagers en déchèterie), six nouveaux contrats de prestation de service (collecte, traitement) et surtout une nouvelle déchèterie qui rejoint le réseau des équipements de l'agglomération.

Les contrats de collecte, tri, traitement et gestion des déchèteries ont été transférés sans modification.

Centre de tri mutualisé

L'année sera consacrée à :

- la création d'une Société Publique Locale (définition des missions, des modalités de fonctionnement, ...), dont la mission principale sera la construction et l'exploitation d'un centre de tri mutualisé pour les déchets recyclables des 18 collectivités membres,
- La consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché global de performance pour la conception construction et exploitation du futur centre de tri mutualisé.

Programme Local de Prévention des Déchets

La poursuite des opérations déjà lancées est prévue : promotion du compostage et du broyage des déchets verts, stop pub, ...

De nouvelles actions vont être lancées :

- Sensibilisation des usagers à la non présentation des déchets verts avec les OMr,
- Promotion de l'utilisation de couches lavables auprès des particuliers avec mise en place d'un dispositif de prêt de kit,
- Promotion de l'utilisation d'éco gobelets en substitution aux gobelets jetables par le prêt ou le don d'éco gobelets aux associations et communes du territoire s'engageant à promouvoir des actions de tri et de prévention dans le cadre de leurs manifestations.

A l'automne, une caractérisation des ordures ménagères sera réalisée afin de voir si des évolutions ont eu lieu dans la répartition des différents types de déchets depuis celle réalisée en début de PLPD en 2015.

Sensibilisation

Avec la présence d'une personne sur le poste de sensibilisation, plusieurs projets sont envisagés notamment à l'attention de publics cibles :

- Enfants : Ecoles primaires, (cycle 3) et collèges du territoire en lien notamment avec le Conseil Départemental
- Artisans : extension du module Eco gestes aux répar'acteurs, en lien avec l'annuaire en cours de constitution par la Chambre des Métiers,
- Grand Public : Ouverture de l'opération E3D à tous les habitants de l'agglomération pour participer à une opération de changement de comportement,
- Animations d'interventions et d'événements à de multiples manifestations sur le territoire (Printemps de Bourges, Foire exposition de Bourges, Printemps de l'Ecologie, Semaine des HLM, SERD, ...)

Consultations

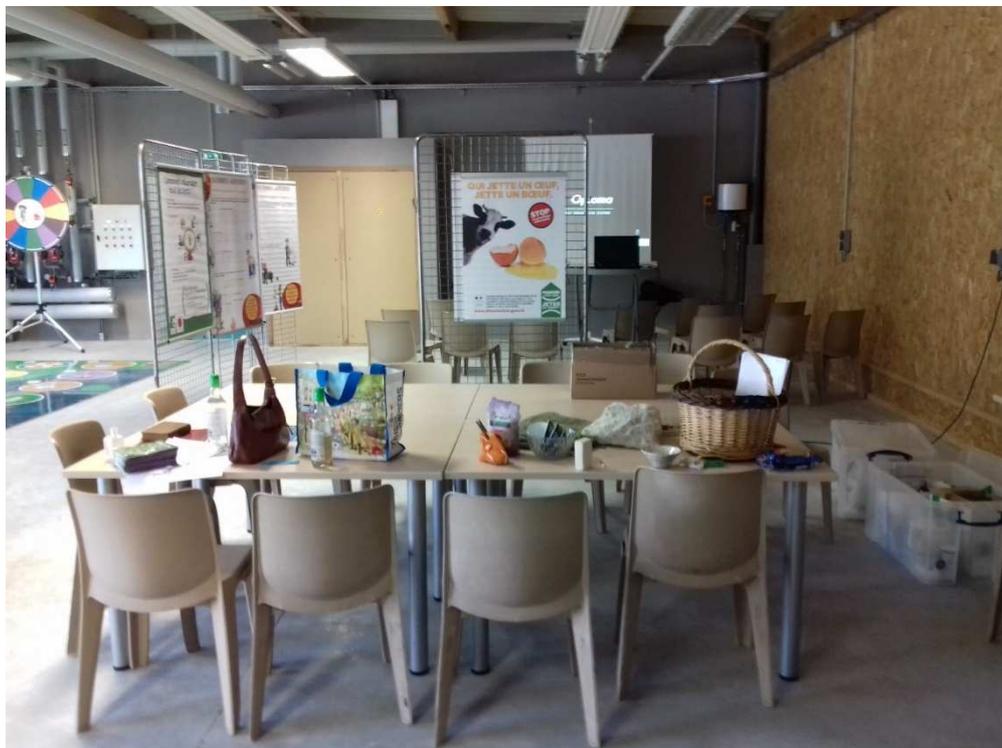
Plusieurs marchés seront à lancer en 2019 ; les principaux sont :

- La collecte en porte à porte qui arrive à échéance au 1^{er} juillet 2019,
- La fourniture de bacs roulants,
- La collecte des encombrants,
- La gestion du site du CTVD pour l'accueil des ordures ménagères résiduelles et le compostage d'une partie des déchets verts,
- La gestion de l'accueil des usagers sur les sites des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard.

ANNEXE : QUELQUES EXEMPLES DE COMMUNICATION



Printemps de Bourges



Fête de la science : stand et ateliers de fabrication de produits d'entretien



Fête du zéro déchet



Recycl'eco tri fabrication de cadres

Mise à disposition de broyeurs à végétaux

Nettoyer son jardin, tailler la haie... cela signifie aussi se débarrasser des végétaux coupés. Pourquoi ne pas opter pour une solution pratique, rapide mais aussi écologique en broyant vos végétaux ?...

Bourges Plus propose, depuis quelques semaines, un nouveau service avec la mise à disposition de broyeurs électriques. Le service est gratuit et s'adresse à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération de Bourges. Seuls impératifs : être majeur, signer la convention de mise à disposition et fournir les pièces demandées : copie de sa pièce d'identité, copie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, attestation d'assurance responsabilité civile.

Vous devez prendre rendez-vous, avant de venir retirer l'appareil en remplissant le formulaire disponible dans toutes les mairies de l'Agglomération ou sur www.agglo-bourgesplus.fr.

Le prêt peut aller d'une journée à 7 jours maximum. Une sensibilisation au bon usage et aux bonnes pratiques est proposée à chaque remise de l'appareil. Dix modèles sont proposés, de 2 tailles et 2 puissances différentes selon vos besoins. L'utilisateur s'engage à ce que le broyat obtenu soit utilisé en paillage ou dans le composteur, ou donné à un tiers mais pas déposé en déchèterie. Autrement dit : **le paillage, pour une pratique du jardiner naturel !**



Renseignements au
0800 89 77 30

Formulaire de réservation disponible sur www.agglo-bourgesplus.fr, en mairies ou au 4 boulevard de l'Avenir à Bourges www.agglo-bourgesplus.fr.

GUIDE DE TRI

Questions à **Yvon Beuchon**, Vice-président chargé de la présidence de la Commission Collecte et traitement des déchets.



Pourquoi un guide de tri sélectif ?

Les collectivités sont tenues de diminuer la production de déchets sur leur territoire de 7% en 5 ans. Cela signifie qu'il faut réduire et rendre le déchet utile. Ce travail passe bien évidemment par l'implication et la sensibilisation de la population. Aujourd'hui, une partie des déchets de l'agglomération est enfouie dans des cellules étanches à St Palais. Le reste part à côté de Gien pour être traité dans un incinérateur. Financièrement, notre intérêt est d'emmener le moins possible là-bas. Cela va dans le sens de nos obligations légales de diminution des déchets et de la gestion des problèmes environnementaux.

Il est important que chacun prenne conscience que son comportement au quotidien a des répercussions sur notre qualité de vie. Le rôle de Bourges Plus est de limiter, recycler et valoriser les déchets. Le guide de tri est un outil d'accompagnement.

Les habitants de l'agglo sont-ils de « bons élèves » ?

Les habitants de notre agglomération sont assez vertueux mais il est toujours indispensable de revenir périodiquement sur des rappels de consignes de tri. C'est le travail de nos services que de ne jamais relâcher l'attention. On a engagé dernièrement une action sur le quartier des Gibjongs à Bourges. Des foyers témoins ont accepté de suivre quelques conseils qui vont bien au-delà du simple guide de tri, comme des économies d'énergie. Bourges Plus met en place tous les moyens et les outils mais la population est l'acteur de la réussite du destin collectif sur la question des déchets. Chaque geste compte.

LE COMPOST, C'EST À LA PORTÉE DE TOUS !



DES SACS RÉUTILISABLES, C'EST MOINS D'EMBALLAGES !



Campagne d'affichage Semaine Européenne de la
Réduction des déchets

